

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00201**

**FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES  
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – PROPOSITION DE  
REPARTITION AU TITRE DE 2017**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 98

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 07 juillet 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170524-D20170020110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170707

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,  
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Bernard LAGET,  
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE, M. Marc ROSIER,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

### FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – PROPOSITION DE REPARTITION AU TITRE DE 2017

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui a pour objet de corriger les écarts de richesse entre les territoires. Compte-tenu des indicateurs retenus, le territoire de Saint-Etienne Métropole est bénéficiaire de ce fonds.

Pour l'année 2017, le montant du FPIC attribué au territoire de Saint-Etienne Métropole et des communes est de 10 717 065 €, soit 3,5 % de moins que le montant perçu en 2016. Cette baisse s'explique par l'évolution de la place de Saint-Etienne Métropole parmi les territoires bénéficiaires, cette place évoluant en valeur relative chaque année.

Comme en 2016, il appartient au Conseil de Communauté de fixer à la majorité des 2/3, la part du FPIC attribuée à Saint-Etienne Métropole et la part attribuée à l'ensemble des communes.

En revanche, la répartition de la part communale entre chacune des communes repose sur des critères fixés par la loi (population et potentiel financier des communes).

L'application pour 2017 du pourcentage retenu au titre de 2016 emporterait une baisse de l'enveloppe à répartir entre les communes, baisse majorée par l'intégration des huit communes entrantes.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé que la part de FPIC à répartir entre les huit communes entrantes soit supportée par la seule enveloppe intercommunale.

Cette proposition aboutirait à minorer, jusqu'à atteindre le minimum prévu par la loi, le pourcentage dévolu à Saint-Etienne Métropole et à augmenter la part réservée aux communes.

Ainsi, il est proposé la répartition suivante du montant total du FPIC 2017 de 10 717 065 € :

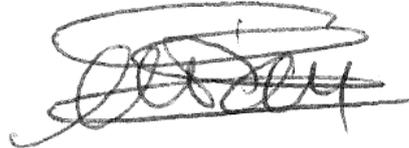
69,6 % aux 53 communes	7 455 294 €,
30,4 % à Saint-Etienne Métropole	3 261 771 €.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve le mode de répartition dérogatoire du FPIC conduisant à attribuer :**
  - **part des communes membres : 69,6 %, soit 7 455 294 €,**
  - **part de Saint-Etienne Métropole : 30,4 %, soit 3 261 771 €**
- **les recettes correspondantes à la part de Saint-Etienne Métropole seront perçues au chapitre 73 du Budget Principal de l'exercice 2017.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**